

## **Grand Lyon : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmentera pas en 2010**

**Une étude de CANOL a montré que depuis 3 ans, les recettes de cette taxe dégagent un excédent par rapport au coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères.**

En 2008 cet excédent atteignait même **6,5 M€**, soit 5% des recettes, donnant la possibilité de réduire les taux appliqués. Nous avons donc écrit au président du Grand Lyon pour suggérer une diminution de ces taux, en lui faisant valoir que cet excédent semblait augmenter d'année en année et en lui demandant l'estimation 2009.

Or, à notre grande stupéfaction, lors de la réunion du conseil de décembre, **l'adjoint aux finances annonçait une hausse de cette taxe.** Nous avons immédiatement alerté les responsables des groupes politiques du Grand Lyon sur cet illogisme.

Lors du vote du budget 2010 le 11 janvier, on ne parlait plus de hausse de cette taxe.

Aurions-nous été écoutés ?

**CANOL attend tout de même une réponse de Monsieur COLLOMB sur la façon dont ce poste est géré, l'excédent de recettes de TEOM ne devant pas être utilisé à combler d'autres dépenses que la collecte et le traitement.**